
ITALIE**DOCUMENT DE TRAVAIL****INTERDIRE LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES POUR EMPÊCHER
UN CATASTROPHIQUE TERRORISME NUCLÉAIRE**

1. Les matières fissiles – essentiellement le plutonium (Pu) et/ou l'uranium fortement enrichi (à teneur en U-235 supérieure à 20 %) – constituent le cœur de toute arme nucléaire ou de tout autre dispositif explosif nucléaire. Par conséquent, le contrôle des matières fissiles ainsi que des systèmes utilisés pour les produire (l'enrichissement de l'uranium et le retraitement du combustible irradié) est essentiel à la fois pour prévenir un catastrophique terrorisme nucléaire et comme base de tout régime complet de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'élaboration rapide d'un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles a été fermement demandée au titre des engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires (EDAN) à la Conférence de prorogation du Traité sur la non-prolifération (TNP) de 1995 et à la Conférence d'examen du TNP de 2000.
2. Le présent document porte sur le lien entre le traité sur les matières fissiles et tous efforts sérieux et complets visant à prévenir la prolifération nucléaire et, par suite, réduire la possibilité d'une catastrophique attaque nucléaire lancée par des terroristes. On y fait valoir en particulier que l'évolution des réseaux de prolifération nucléaire pourrait être le point de départ d'une nouvelle ère dans laquelle ces mêmes matières fissiles mondiales seraient susceptibles d'être détournées, volées ou vendues. On estime que les quantités existantes d'uranium fortement enrichi et de plutonium stockés à l'échelle mondiale permettraient de produire plus de 50 000 dispositifs nucléaires.
3. La question du terrorisme nucléaire est traitée dans la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU et dans la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Dans ces deux documents, il est demandé notamment à tous les États d'adopter et appliquer une législation appropriée et efficace interdisant à tout acteur non étatique de fabriquer, se procurer, mettre au point, posséder, transporter, transférer ou utiliser des armes nucléaires ou leurs vecteurs. Les efforts faits pour éliminer des matières fissiles au moyen d'arrangements tels que l'Initiative trilatérale (AIEA, Russie et États-Unis), le Partenariat mondial du G-8 et d'autres activités de «dilution» de l'uranium fortement enrichi excédentaire sont aussi des éléments de la prévention du terrorisme nucléaire.
4. Le terrorisme nucléaire est probablement la moins bien comprise de toutes les menaces nucléaires actuelles et les mesures appliquées jusqu'ici pour lutter contre lui ne sont probablement pas optimales. On ne peut pas vraiment juger rassurant le fait que la possession

d'armes nucléaires par des groupes terroristes n'a pas été établie. Les groupes terroristes n'ont jamais hésité à utiliser les moyens les plus meurtriers qu'ils pouvaient se procurer et il est difficile d'imaginer qu'ils hésiteraient à le faire à l'avenir. Les mesures actuelles de sécurité et les réactions aux menaces nucléaires sont souvent définies en fonction des pires scénarios et des perceptions de la vulnérabilité. En outre, on tend, dans ce contexte, à mettre l'accent sur la prolifération déterminée par la demande, plus précisément le souhait qu'ont des acteurs étatiques et non étatiques, tels que des terroristes, de se doter de dispositifs explosifs nucléaires, d'armes nucléaires ou de matières nucléaires pouvant servir à fabriquer des armes.

5. Pour lancer une attaque nucléaire, les terroristes doivent d'abord acquérir une arme nucléaire. Pour ce faire, ils disposent de deux moyens: la voler ou l'acheter. Cependant il existe aussi un troisième moyen: fabriquer un dispositif explosif nucléaire rudimentaire. Ces trois moyens imposent des contraintes importantes aux terroristes: les obstacles au vol ou à l'achat d'armes nucléaires en bon état et donc à leur explosion réussie (du fait des codes spéciaux de sécurité et des dispositifs d'armement et de mise à feu utilisés pour la plupart des armes nucléaires, les acteurs non étatiques peuvent être dans l'incapacité de procéder à une explosion) semblent extrêmement difficiles à surmonter. Par conséquent, le dernier moyen utilisable pour des acteurs non étatiques consiste à fabriquer au moins un dispositif explosif nucléaire rudimentaire. Aucune organisation terroriste n'est actuellement en mesure de produire des matières fissiles et les terroristes devraient donc se procurer directement de l'uranium fortement enrichi ou du plutonium. Il convient de noter que, si des acteurs non étatiques avaient des quantités suffisantes d'uranium fortement enrichi non irradié ou «frais», la production de dispositifs explosifs nucléaires rudimentaires de type canon pourrait être à leur portée parce qu'ils appliquent des prescriptions beaucoup moins rigoureuses que les nations en termes de sûreté et de sécurité, de fiabilité, de puissance ou de contraintes appliquées aux vecteurs.

6. En outre, il convient de souligner qu'il est extrêmement difficile de détecter des matières fissiles illicites aux frontières ou dans un environnement urbain à forte activité, surtout dans le cas de l'uranium fortement enrichi frais (qui entraîne aussi des risques limités pour la santé lors de sa manipulation). Ainsi, la production d'un dispositif explosif nucléaire rudimentaire pourrait échapper à la détection. Il est donc évident que, si la communauté internationale veut effectivement prévenir le terrorisme nucléaire, elle doit mettre l'accent sur le volet offre du problème et agir dans ce domaine. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, la difficulté de se procurer de l'uranium fortement enrichi ou du plutonium sera probablement l'obstacle le plus important que les terroristes ou les acteurs non étatiques en général rencontreront pour réaliser leurs plans. La meilleure et la plus efficace des mesures de lutte contre le terrorisme nucléaire pourrait être d'empêcher les terroristes de se procurer des matières fissiles en renforçant les mesures de sécurité touchant l'offre applicables aux installations déclarées dans les États dotés d'armes nucléaires où des matières pouvant servir à fabriquer des armes sont déjà ou pourraient être produites, en interdisant la production actuelle (le cas échéant) et future de ces matières, en réduisant les stocks mondiaux de matières fissiles et en sécurisant ceux qui restent.

7. Cependant, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, un autre argument convaincant peut être avancé pour que l'on interdise à l'échelle mondiale la production de matières fissiles en élaborant au plus vite un traité sur les matières fissiles et en appelant donc la Conférence du désarmement à Genève à engager immédiatement des négociations sur un tel traité: il est probable qu'en fin de compte les réseaux de prolifération nucléaire, qu'ils soient basés dans un État ou qu'ils aient été créés par des acteurs non étatiques, reprendront ou adopteront certaines

des caractéristiques et certains des comportements généralement associés au «côté sombre» de la mondialisation, par exemple les réseaux mondiaux existants de criminalité organisée, d'acquisition de drogues, de trafic illicite d'armements, etc.

8. Si cela se produisait, on pourrait s'attendre à ce que, dans de telles conditions, les réseaux de prolifération nucléaire génèrent le «lien» si redouté entre les stocks mondiaux de matières fissiles et les organisations terroristes ayant des ambitions nucléaires. En fait, dans un «modèle idéal de la criminalité organisée», il est possible de tout voler ou introduire en contrebande en menaçant ou en achetant des êtres humains, et les installations nucléaires des États dotés d'armes nucléaires peuvent donc aussi être vulnérables aux menaces venues de l'intérieur.

9. Il est peu probable que des groupes terroristes puissent acquérir des capacités de production d'uranium fortement enrichi ou de plutonium. Cependant, il faudrait prendre toutes les mesures possibles pour empêcher ces groupes d'acquérir des matières fissiles de qualité militaire ou d'affirmer de manière crédible qu'ils en possèdent. Ajoutée à la réduction des matières fissiles et à leur stockage dans des conditions de sécurité, une interdiction de la production de matières fissiles de qualité militaire empêcherait des groupes terroristes d'acquérir des capacités nucléaires. **Il faudrait inclure dans le texte du futur traité une disposition appropriée indiquant que cet instrument réduirait le risque de terrorisme nucléaire en limitant les possibilités de détournement illicite des matières fissiles.**
